

**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20221202

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 Décembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 06/12/2022.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEULT - CAZEAU – LELONG - BONNET- GIDEL – DUMAS – ROUGHEOL - GUILLOT.

**Nombre de membres** : en exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 9

**Objet : Marché public : Schéma de Développement des Plans d'Eau et des Berges  
à vocation de Loisirs**

Lors de la réunion du 26 Octobre 2022, le comité syndical a été appelé à se prononcer sur la consultation relative à la réalisation d'un schéma de développement des plans d'eau et des berges à vocation de loisirs.

Le Président rappelle aux membres du bureau que le cahier des charges a été validé par le bureau syndical lors de sa réunion du 18 juillet 2022. Au vu de offres reçues, le comité syndical a déclaré la procédure de marché infructueuse.

En effet, trois offres avaient été déposées sur la plateforme de dématérialisation des marchés pour des montants entre 80 305 € HT et 188 000 € HT alors que cette mission avait été élaborée sur la base d'un budget global de l'ordre de 40 000 € à 50 000 € HT. Pour rappel, cette opération fait l'objet d'un financement de la part du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la convention 2021-2023 dont bénéficie le SMADC. Le budget alloué dans le cadre de cette convention est de 25 000 € soit 50 % d'un montant total de 50 000 € HT. (A titre d'information, un dossier LEADER est prévu pour compléter ce financement à un taux cumulé de 80 % du montant HT).

Conformément à la décision prise en comité syndical d'organiser une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges retravaillé, ce cahier des charges a été modifié et affiné afin de proposer des missions resserrées.

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

De façon générale, cette étude doit permettre de :

- Définir un schéma de développement et de coordination des sites sélectionnés : 12 plans d'eau et un linéaire de berges de 20 km,
- Proposer une offre touristique en adéquation avec les cibles de clientèle que ce soit pour des activités de baignade, de pêche ou de loisirs récréatifs et nautiques en lien avec l'eau et/ou aux abords,
- Proposer des activités pour pallier aux problématiques de raréfaction et de qualité de l'eau en cas de fermeture des lieux de baignade,
- Favoriser le tourisme de proximité en proposant des aménagements aussi bien à destination des touristes que des locaux tout en prenant en compte les offres « concurrentielles » présentes aux abords du territoire,
- Mailler le territoire et mettre en avant une offre bien répartie et complémentaire tout en favorisant la mise en réseau des sites,
- Favoriser, via l'aménagement des berges, les activités de canoë sur ce linéaire,
- Tendre vers le pavillon bleu, pour un ou plusieurs sites, afin d'allier développement touristique raisonné, qualité de l'eau et aménagement,

Cette nouvelle version du cahier des charges prévoit les ajustements suivants :

- Le linéaire de berges a été défini entre Châteauneuf-les-Bains et St-Gal-sur-Sioule. Il a été demandé de travailler sur des points clefs de ce dernier et non sur son ensemble.
- Les plans-d'eau à étudier sont à présents listés (alors qu'il était demandé de les définir dans le précédent cahier des charges).
- Le travail de diagnostic général a été allégé.

Le travail sur la qualité de l'eau sera étudié dans le cadre des contrats territoriaux. Cette étude se consacrera uniquement aux aménagements (liés directement ou non à l'eau) afin de pallier aux fermetures) et leurs articulations sur le territoire.

Au vu du contenu de la mission, le président propose d'intégrer au sein du cahier des charges le fait que le montant de cette prestation ne pourra pas dépasser 50 000 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical,

**APPOUVE** : le nouveau projet de cahier des charges pour la réalisation d'un schéma de développement des plans d'eau et des berges à vocation de loisirs, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** : le Président à lancer une nouvelle consultation et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire



Le Président,

**Boris SOUCHAL**

**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023



MARCHE DE SERVICES - PRESTATIONS INTELLECTUELLES  
PROCEDURE ADAPTEE

**Schéma de développement des plans d'eau  
et berges à vocation de loisirs**

**CAHIER DES CHARGES**

**REMISE DES OFFRES :  
Le vendredi 24 Février avant 12h00**



SMADC  
Maison des Combrailles  
2 Place Raymond Gauvin  
63390 SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE  
smadc@combrailles.com

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

## SOMMAIRE

A.	Présentation.....	3
1.	Les Combrailles.....	3
2.	Le maître d'ouvrage : le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles .....	3
3.	Les cours d'eau et contrats territoriaux de bassin .....	4
B.	Objets de la consultation .....	4
1.	Contexte.....	4
2.	Des contraintes.....	5
a)	La Loi Montagne .....	5
b)	Les problématiques liées à l'eau.....	6
3.	Contenu de la mission.....	6
a)	Objectifs .....	6
b)	Résultats et livrables attendus .....	7
4.	Méthode de travail .....	8
5.	Calendrier.....	9
6.	Documents à fournir à votre proposition .....	9
7.	Critères d'attribution .....	9
8.	Propriété intellectuelle .....	10
	<b>Annexe n°1 : Carte des Combrailles .....</b>	<b>11</b>
	<b>Annexe n°2 : Stratégie de Développement touristique avec le cabinet Traces TPI .....</b>	<b>12</b>
	<b>Annexe n°3 : Stratégie Marketing .....</b>	<b>19</b>
	<b>Annexe n°4 : Réseau Hydrographique du territoire du SMAD des Combrailles .....</b>	<b>28</b>
	<b>Annexe n°5 : Listes des plans d'eau .....</b>	<b>29</b>
	<b>Annexe n°6 : Linéaire de berges .....</b>	<b>30</b>

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

### Préambule

La présente consultation fait suite à une précédente consultation lancée le 20 juillet 2022 et dont le date limite de dépôt des candidatures était fixée au 30 septembre 2022.

Au vu des offres, le comité syndical du SMADC a décidé lors de sa séance du 26 octobre 2022 d'une part de déclarer infructueuse la procédure de marché relative à la réalisation d'un schéma de développement des plans d'eau et des berges à vocation de loisirs au motif que les trois offres reçues présentent un caractère inacceptable du fait des montants des prestations, et d'autres parts de relancer une procédure de consultation pour cette prestation en retravaillant le cahier des charges.

## A. Présentation

### 1. Les Combrailles

Les Combrailles, ce sont 99 communes situées au nord-ouest du département du Puy-de-Dôme (voir annexe n°1), au cœur de l'Auvergne. Les Combrailles sont constituées de hauts plateaux granitiques, déchirés par l'activité volcanique et entaillés par les gorges de la Sioule. Cette rivière est l'épine dorsale de ce pays encadré par les Volcans d'Auvergne, avec la Chaîne des Puys-faille de Limagne classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les Monts Dore et le plateau du Limousin.

Ce territoire offre aux visiteurs et plus particulièrement aux amateurs de nature (randonnée et pêche principalement) des paysages très différents : entre bocages et hauts plateaux, gorges profondes, méandres sinueux, grands espaces boisés avec les volcans pour toile de fond, les contrastes paysagers sont saisissants et de nombreux lieux encore sauvages.

Outre la nature préservée, la beauté des panoramas, les Combrailles ont d'autres atouts à faire valoir comme son terroir (maillage de petits producteurs locaux), son patrimoine varié avec ses éléments moteurs (Viaduc des Fades, châteaux...), et ses événements phares (festival Bach en Combrailles, Comboros...)

### 2. Le maître d'ouvrage : le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) regroupe et fédère 99 communes rurales (représentant environ 48 000 habitants) du département du Puy-de-Dôme. Il intervient dans de multiples domaines : développement économique, agricole, urbanisme, culture, santé, tourisme, informatique, etc...

Le SMADC exerce au titre de ses compétences obligatoires la compétence tourisme définie de la manière suivante :

« Le syndicat :

- Assure la définition d'une stratégie de développement touristique présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire syndical, en coopération avec ses membres ;
- Assure l'accueil, l'information, la promotion touristique et la commercialisation de produits touristiques, au travers de la gestion d'un office de tourisme. »

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE

Reçu le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

A ce titre, le SMADC se doit donc de mettre en place une stratégie de développement touristique sur plusieurs années ; ainsi que des outils et des aménagements pour développer cette thématique et les retombées économiques associées.

En 2018, le SMADC a confié au cabinet Trace TPI l'élaboration du diagnostic de territoire et des grandes lignes de la stratégie de développement touristique de la destination (voir annexe n°2). Cette étude place l'eau comme pilier de la destination et comme axe de développement majeur.

Dans un objectif de promotion touristique, le syndicat a créé le 1er janvier 2010 un office de tourisme. Il intervient sur le territoire de l'ensemble des adhérents du SMADC. Par ailleurs, ledit syndicat perçoit la taxe de séjour dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

L'Office de Tourisme des Combrailles (OTC) est ainsi chargé d'assurer l'accueil, l'information, la promotion touristique des Combrailles et la commercialisation de produits touristiques. En accord avec la stratégie de développement touristique, et sa déclinaison en stratégie marketing (voir annexe n°3), l'OTC multiplie les actions de communication et de promotion print et web pour développer la notoriété de la destination.

### 3. Les cours d'eau et contrats territoriaux de bassin

En ce qui concerne les cours d'eau du territoire (voir annexe n°4), en lien avec la thématique de ce cahier des charges, un outil pour faciliter la gestion de nos cours d'eau est aujourd'hui mobilisé sur les bassins versants des Combrailles, il s'agit du contrat territorial.

Le contrat territorial est un outil multithématique et contractuel proposé par l'Agence de l'Eau. Son objectif est de réduire les sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques.

En premier lieu le contrat territorial Sioule et Affluents (qui deviendra Sioule et Andelot en 2023) couvre 74 des 99 communes du périmètre du SMADC. Ce dernier est fortement impliqué dans sa mise en œuvre. Le premier contrat sur ce bassin versant est arrivé à terme en 2019, il est donc aujourd'hui dans une phase de renouvellement. Le prochain contrat qui se déploiera dès 2023, sera porté conjointement par la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne et le SMADC. Un travail de diagnostic et de mobilisation des élus des communautés de communes permet aujourd'hui d'envisager un programme d'actions particulièrement ambitieux.

Le périmètre du SMADC est également concerné par les contrats territoriaux suivants :

- CT de la Morge Buron Merlaude
- CT des Hautes Vallées du Cher
- CT du Chavanon

## B. Objets de la consultation

### 1. Contexte

Au titre de sa compétence tourisme, le SMADC a initié, en collaboration étroite avec l'Office de Tourisme des Combrailles, un travail de préparation à la stratégie de développement.

Cette initiative repose sur l'étude réalisée en 2018 par le cabinet Trace TPI (voir annexe n°2) et sur la mobilisation d'une commission mixte SMADC/OTC visant à en préciser les objectifs et à renforcer l'appropriation.

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE

Reçu le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

Cette étape a abouti à l'adoption des grandes lignes du positionnement stratégique par le comité syndical du SMADC le 29 septembre 2021.

A l'automne 2021, le SMADC a renforcé sa capacité d'ingénierie avec la création d'un poste de chargée de mission consacré au développement touristique.

De plus, le SMADC est lauréat de l'appel à projets Plan Avenir Montagne Ingénierie initié par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Ce plan permet au SMADC de compléter, pendant deux ans, son équipe d'ingénierie touristique et d'assurer un accompagnement auprès des collectivités portant des projets de mise en tourisme de leur patrimoine.

Une nouvelle dynamique touristique s'instaure donc sur le territoire, une dynamique qui souhaite mettre en avant, entre autres, l'eau comme pilier de la destination. C'est d'ailleurs l'un des axes de la stratégie de développement touristique.

Les plans d'eau (à vocation de baignade ou de pêche), les activités nautiques, la Sioule et ses affluents, les berges à vocation de loisirs sont des éléments forts et différenciateurs sur lesquels il faut capitaliser, mettre en réseau et qualifier.

## 2. Des contraintes

### a) La Loi Montagne

Sur les 99 communes du SMADC, la loi Montagne s'applique sur 86 d'entre elles ([www.puy-de-dome.gouv.fr/4-la-loi-montagne-dans-le-puy-de-dome-a6257.html](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/4-la-loi-montagne-dans-le-puy-de-dome-a6257.html)).

Votée en 1985, cette loi concerne plus de 5 000 communes et vise à concilier le développement et la protection de territoires à enjeux contrastés. Elle a été complétée par la loi de 2016 dite « Loi Montagne II ».

L'article L122-12 du code de l'urbanisme prévoit notamment pour les communes soumises à la loi Montagne, que les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares soient protégées sur une distance de 300 mètres à compter de la rive. Ce qui signifie que dans ce périmètre, toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toute extraction et tout affouillement y sont interdits, que le plan d'eau soit situé totalement ou partiellement en zone de montagne.

Il est à noter que nombre de plans d'eau sont concernés sur le territoire. Cet élément devra nécessairement être pris en compte dans le déroulement de cette étude.

L'article L122-12 prévoit néanmoins, que certains plans d'eau en fonction de leur faible importance peuvent être exclus du champ d'application de cet article et y déroger, si cela est prévu par un schéma de cohérence territoriale (SCoT), un plan local d'urbanisme (PLU) ou une carte communale. Si une identification graphique de l'intégralité des plans d'eau concernés n'est pas nécessaire au niveau du SCoT, ce dernier pourra fixer des critères généraux notamment de taille, d'intérêt paysager ou environnemental. Le PLU et les cartes communales pourront alors les identifier plus précisément.

Le SCoT du Pays des Combrailles qui s'applique actuellement ne prévoit pas cette dérogation, mais dans le cadre de sa future révision, il est prévu d'y recourir pour permettre le développement raisonnable de certaines activités liées à ces plans d'eau. Aussi cette étude doit nous aider à cibler les plans d'eau qui pourront faire l'objet de cette dérogation.

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE

Reçu le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

Cette possibilité d'exclure certains plans d'eau étant une dérogation à une règle de protection, elle devra faire l'objet d'une motivation adéquate et d'un cadrage spécifique. Il devra notamment être expliqué pourquoi les plans d'eau concernés sont de faible importance. Par ailleurs rien n'interdit de supprimer cette protection pour seulement certains types d'installations / constructions / aménagements.

Cette contrainte réglementaire devra être prise en compte lors de cette consultation pour déterminer les développements possibles à court et moyen terme tout en prenant en compte les documents d'urbanisme déjà existants.

Le travail réalisé dans le cadre de cette étude constituera un apport essentiel en vue de l'intégration de cette dimension dans le cadre de la révision du SCOT qui pourrait débuter en 2023.

### b) Les problématiques liées à l'eau

Le réchauffement climatique et les conflits d'usage peuvent entraîner différentes problématiques autour des sites : pollution et raréfaction de l'eau, cohabitation des usages, nécessité de proposer rapidement une nouvelle activité, ...

Certains lieux de baignades peuvent fermer ponctuellement, il est essentiel de proposer des activités « sur site » pour palier à ces fermetures.

L'état sanitaire de l'eau est un enjeu pour le territoire qui souhaite capitaliser sur ces lieux de baignade. Ce point devra être mise en parallèle avec les contrats territoriaux.

Ces problématiques se doivent donc d'être prises durant l'étude afin de pouvoir proposer des aménagements pour les contourner tout en étant en adéquation avec les usagers.

## 3. Contenu de la mission

### a) Objectifs

Les objectifs de la mission autour des plans d'eau et des aménagements des berges à vocation de loisirs sont multiples et s'articulent autour de plusieurs domaines d'activités.

En travaillant sur ces thématiques, le SMADC souhaite :

- Définir un schéma de développement des sites sélectionnés (voir annexe n°5 & 6),
- Proposer une offre touristique en adéquation avec les cibles de clientèles (voir annexe n°3) que ce soit pour des activités de baignade, de pêche ou de loisirs récréatifs et nautiques en lien avec l'eau et/ou aux abords,
- Proposer des activités pour pallier aux problématiques de raréfaction et de qualité de l'eau en cas de fermeture des lieux de baignade,
- Favoriser le tourisme de proximité en proposant des aménagements aussi bien à destination des touristes que des locaux tout en prenant en compte les offres « concurrentielles » présentes aux abords du territoire,
- Mailler le territoire et mettre en avant une offre bien répartie et complémentaire tout en favorisant la mise en réseau des sites (annexe n°5 & 6),
- Favoriser, via l'aménagement des berges, les activités de canoë sur ce linéaire (voir annexe n°6),
- Tendre vers le pavillon bleu, pour un ou plusieurs sites, afin d'allier développement touristique raisonné, qualité de l'eau et aménagement,



## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

### b) Résultats et livrables attendus

La présente consultation vise donc à accompagner le SMADC et les collectivités impliquées (communes et communautés de communes, voire syndicats) dans le développement et la mise en réseau des plans d'eau et des berges à vocation de loisirs, thématiques majeures de la stratégie de développement touristique.

Les pistes d'aménagement pourront être directement liées à l'eau ou non afin de pallier aux situations de restriction de baignade dues à des problèmes de qualité ou de quantité de l'eau.

En ce qui concerne le linéaire de berges, le SMADC souhaite travailler sur les points clefs de ce dernier et non sur son intégralité. Il est donc essentiel de définir ces points ensemble au début de la mission.

Dans ce cadre-là, le SMADC souhaite être accompagné sur les actions suivantes :

#### 1 - Création d'une base de données sur la base des sites sélectionnés (annexe n°5 & 6).

La base de données devra reprendre les éléments suivants :

- Nom
- Propriétaire, parcellaire
- Règlement d'urbanisme applicable
- Prescriptions environnementales (classement et zonage)
- Superficie
- Coordonnées GPS
- Photos
- Équipements d'accueil existants et leurs états : parkings, pontons, embarcadères, débarcadères, sanitaires, postes de secours ...
- Mise en tourisme : activités déjà développées sur le site ou projets publics ou privés à venir ou à proximité
- Mode de gestion du lieu et des activités présentes
- Répartition des différentes activités (en %) et impact en conflit d'usage et sur la qualité de l'eau
- Eléments de diagnostic des sites concernés : problèmes majeurs, points forts, potentiels de développement.

Cette liste est non exhaustive et elle pourra être discutée en début de mission.

#### 2 - Rédaction de fiches actions pour les lieux sélectionnés (voir annexe n°5 & 6) :

- Intérêts de valorisation
- Problématiques et réglementations
- Conditions de développement
- Ebauche de projets, proposition sommaire d'aménagement selon la vocation définie, en lien avec l'eau (de façon directe ou aux abords) mais aussi en termes de diversification des activités
- Coûts
- Faisabilité économique et financière par rapport aux finances des collectivités maître d'ouvrage
- Pistes de financements et d'aides.

**Au cours de cette phase, une double approche devra être menée :**

- À l'échelle de chaque site,
- À l'échelle des Combrailles et d'un rayon géographique prenant en compte des sites alentours afin de :
  - Disposer d'une vue d'ensemble de l'offre existante et potentielle

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE

Reçu le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

Proposer un schéma de cohérence à l'échelle des Combrailles.

Cette phase reposera à la fois sur une démarche de terrain, mais aussi sur les travaux d'études d'ores et déjà réalisés.

Elle devra reposer sur une approche pluridisciplinaire : tourisme, loisirs, environnement, urbanisme, architecturale, paysagère...

**3 - Mise en avant d'un ou plusieurs sites présentant des prédispositions pour obtenir le label Pavillon Bleu** ainsi que les actions chiffrées à mettre en place pour l'obtenir.

Il s'agit ici d'initier une concertation locale pour définir le ou les sites pressentis, d'établir un état des lieux de ces sites au regard du cahier des charges du label, de développer un argumentaire sur les apports d'une telle labellisation, et enfin de définir un plan d'actions pluriannuels qu'il conviendra de mener afin de répondre au cahier de charges.

A la fin de la prestation, le cabinet sélectionné devra donc présenter un document regroupant les éléments listés précédemment.

#### 4- Les livrables attendus :

- Base de données plans d'eau et linéaire de berges
- Fiches action avec des ébauches de projet
- Etat des lieux et plan d'actions spécifique Pavillon bleu
- Rapport intermédiaire complet et final
- Compte rendu des réunions du comité de pilotage et des groupes de travail
- Compte rendu des visites de terrain.

## 4. Méthode de travail

Le principe de base de la mission est de reposer sur un effort de concertation et de ne rien imposer aux collectivités propriétaires des sites.

L'approche vise avant tout à créer une dynamique collective afin de faire converger les acteurs et donc leurs projets vers une offre cohérente et ainsi d'en amplifier l'impact.

La méthodologie de travail devra donc permettre à chacun des acteurs concernés de s'impliquer.

En plus de la mise en place d'un comité de pilotage, l'étude pourra reposer sur :

- La tenue de groupes de travail spécifiques à définir,
- Les travaux d'études et les diagnostics qui ont déjà pu être réalisés sur les sites concernés (études portées par les collectivités, état des lieux de baignade réalisé par le Conseil départemental...).

Comme écrit précédemment, la mission a une vocation pluridisciplinaire, à la fois touristique, économique, offres de loisirs et de services, paysagère, architecturale, environnementale... Cette approche pluridisciplinaire est essentielle pour assurer la pertinence des propositions.

Afin d'assurer une méthode de travail partagée associant élus du territoire et techniciens, il est important d'instaurer un comité de pilotage alliant esprit de concertation, mise en réseau et écoute.

Ce comité de pilotage composé d'élus et de représentants des partenaires (CD63, CAUE, OTC.), se réunira autant que de besoin (au minimum 5 fois en présentiel). Il assurera le pilotage et le bon déroulé de cette mission. Le cabinet fournira à la personne référente les documents à présenter en Comité Technique et Comité de Pilotage au minimum 5 jours avant.

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

Le Comité de Pilotage sera composé de la manière suivante :

- Le SMADC
- L'Office de Tourisme
- Les trois communautés de communes du territoire
- Le Département
- Le CAUE
- La DDT
- La Fédération de Pêche
- Les élus des communes des sites.

Outre le travail de terrain nécessaire aux éléments d'état des lieux et de définition des projets, il est souhaité que soient organisées deux journées de terrain spécifiques associant des élus, des partenaires, et des techniciens. Ces journées permettront de présenter les différents aménagements possibles directement sur sites. Afin de fédérer tous les acteurs et de s'approprier au maximum les futurs aménagements, les élus sont amenés à participer à ces journées sur l'ensemble des sites.

Pour assurer une bonne continuité du travail, la chargée de mission tourisme du SMADC sera la référente du dossier. Le prestataire devra également désigner un interlocuteur unique afin de faciliter les échanges entre les deux structures.

## 5. Calendrier

Il est attendu que la mission débute en avril 2023 avec une date d'achèvement en Janvier 2024. Les réponses à ce cahier des charges sont attendues avant **le vendredi 24 Février avant 12h00.**

## 6. Documents à fournir à votre proposition

- Un document de présentation du candidat et des éventuels sous-traitants
- Des références de travaux antérieurs similaires
- Une note décrivant les moyens qui seront consacrés à la mission (humains et techniques), y compris chez les éventuels sous-traitants
- Une note détaillée décrivant la méthode adoptée pour la réalisation de la mission
- Une note décrivant les pistes sommaires de travail et comment la thématique de l'étude peut contribuer à l'attractivité touristique des Combrailles.
- Le planning de réalisation
- Les conditions de l'offre avec le montant des honoraires détaillé par poste de dépenses tous frais inclus (déplacement, reprographie...) et le nombre de jours par phase. Chaque phase fera apparaître le chiffre financier correspondant, une évaluation du nombre de jours consacrés ainsi que le type d'intervenant
- Les formulaires officiels DC1 et DC2

## 7. Critères d'attribution

- Qualité de l'offre et valeur technique appréciées sur la base du mémoire technique : 40 %
- Compétences mises en œuvre : 40 %
- Prix de la prestation : 20 %

Au vu du contenu de la mission, le montant de cette prestation ne pourra pas dépasser 50 000 € TTC.

**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**8. Propriété intellectuelle**

La propriété intellectuelle de cette étude est régie par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles 2021 (CCAG-PI 2021).

Les résultats produits seront propriété du maître d'ouvrage.

Le titulaire du marché cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférente aux résultats permettant au maître d'ouvrage de les exploiter librement. Le prix de cette cession sera compris dans le montant demandé au titre de la réalisation de l'étude.

Le maître d'ouvrage se réserve tout droit de reproduction des documents, dans le respect des dispositions relatives à la propriété intellectuelle du CCAG-PI 2021.

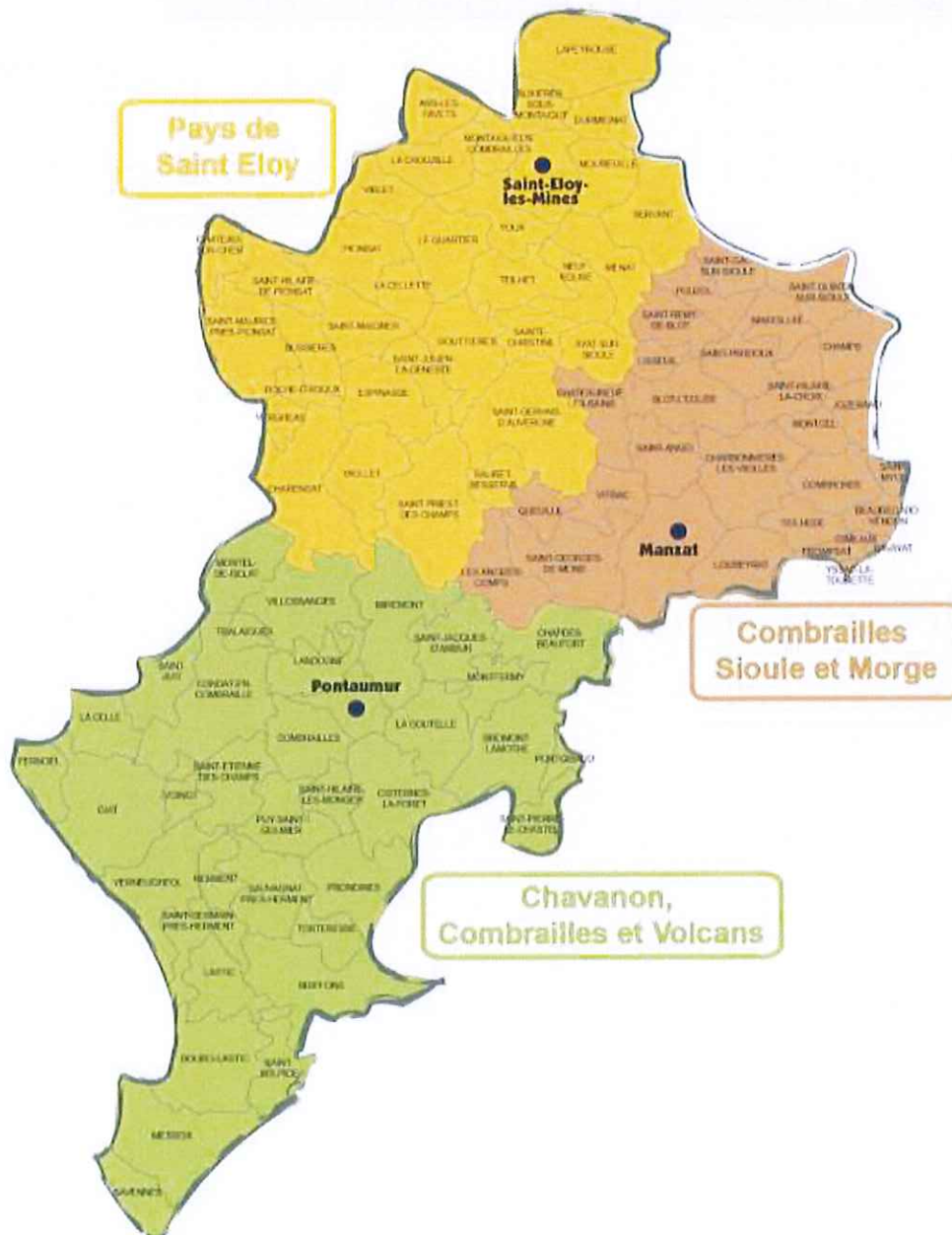
Sur décision du maître d'ouvrage, cette étude pourra être communiquée aux collectivités partenaires ainsi qu'à des structures institutionnelles.

AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

## Annexes

### Annexe n°1 : Carte des Combrailles



**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

## **Annexe n°2 : Stratégie de Développement touristique avec le cabinet Traces TPI**

- Diagnostic : [https://www.smad-des-combrailles.fr/images/3-Tourisme/1\\_Trace\\_TPI\\_diagnostic.pdf](https://www.smad-des-combrailles.fr/images/3-Tourisme/1_Trace_TPI_diagnostic.pdf)
- Pistes stratégique : [https://www.smad-des-combrailles.fr/images/3-Tourisme/2\\_Trace\\_TPI\\_Doc\\_Conf\\_Participative\\_pistes\\_strategie.pdf](https://www.smad-des-combrailles.fr/images/3-Tourisme/2_Trace_TPI_Doc_Conf_Participative_pistes_strategie.pdf)

**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE

Reçu le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023



# Présentation de la Stratégie de Développement Touristique

**S M A D**  
des Combrailles

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

### POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

#### VOIR LES VOLCANS, VIVRE LES COMBRAILLES

*Ce pourquoi on vient dans les Combrailles pour la première fois (souvent sans le savoir) : Le patrimoine mondial, la Chaîne des Puys, Vulcania, le massif du Sancy...*  
*Ce qu'on découvre quand on y est, qui donne envie d'y revenir : la nature (randonnée, activités de plein air, etc.), l'eau, les sites incontournables...*

Une promesse de découverte qui s'ancre d'abord sur le « visible » mais qui se nourrit et se distingue ensuite par « l'invisible »



Le visible / Grand angle : la Chaîne des Puys et le Massif du Sancy

L'invisible / l'intime : les trésors des Combrailles

**S M A D**  
des Combrailles



**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE :**

***VOIR LES VOLCANS, VIVRE LES COMBRAILLES***

**DECLINAISON OPERATIONNELLE :**

***LES 3 AXES DE TRAVAIL***

<b><i>LE VISIBLE</i></b>	<b><i>L'INTIME</i></b>	<b><i>LE SOCLE DE BASE</i></b>
Ce qui différencie avant le séjour Le lien avec la Chaîne des Puys	Ce qui différencie lors du séjour Ce que les Combrailles ont à faire découvrir	Ce qu'il est nécessaire au minimum d'assurer

**S M A D**  
des Combrailles

**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE :**

***VOIR LES VOLCANS, VIVRE LES COMBRAILLES***

***LE VISIBLE***

Ce qui différencie avant le séjour  
Le lien avec la Chaîne des Puys



Créer un circuit des belvédères,  
mettre en valeur des routes,  
sentiers, points de vues sur la  
Chaîne des Puys (études,  
prescriptions, sensibilisation,  
trouées visuelles, entretien, etc.

**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE :**

**VOIR LES VOLCANS, VIVRE LES COMBRAILLES**

**L'INTIME**

Ce qui différencie lors du séjour  
Ce que les Combrailles ont à fait découvrir



**L'EAU ET LES VALLÉES** : identification des points noirs, aide à la requalification, amélioration des accès, schéma de développement des plans d'eau...

**LES INCONTOURNABLES** (identification, soutien aux projets de développement et de mise en valeur, etc.) : Le viaduc des Fades et ses abords, le Gour de Tazenat, les étangs du Sud des Combrailles, Chancelade, le méandre de Queuille, les châteaux, les villages remarquables, les grands sites historiques, miniers, archéologiques, naturels...

**LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE** : gestion concertée des débits de la Sioule, charte qualité, aide à l'accessibilité, gestion des seuils, entretien des berges, étude et développement de l'offre VTT, trail, géocaching, développement des activités ludiques de pleine nature (recherche de prestataires), pêche, accompagnement de l'événementiel activité pleine nature...

**LES PRODUITS LOCAUX** : lien avec le Projet Alimentaire Territorial, marque territoriale, structuration des marchés locaux, lien avec les prestataires touristiques...

**S M A D**  
des Combrailles

**AR Prefecture**

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE :**

***VOIR LES VOLCANS, VIVRE LES COMBRAILLES***

***LE SOCLE DE BASE***

Ce qu'il est nécessaire au  
minimum d'assurer



**LA RURALITE** : préserver le caractère rural de nos paysages (lien avec les documents d'urbanisme)...

**LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE** : état des lieux, harmonisation...

**LA RANDONNÉE PEDESTRE** : état des lieux, gestion harmonisée, mise en place d'une équipe d'entretien, hiérarchisation, requalification des départs, des descriptifs (double-sens)...

**ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS PRIVÉS** : aides financières ciblées (dont la restauration), observatoire du foncier disponible, constitution d'un portefeuille d'opportunités, recherche de porteurs de projets...

## I/ Reprise des éléments de la « stratégie de développement touristiques des Combrailles » par le cabinet d'études Traces TPI

Diagnostic réalisé en 2018 et complété par l'équipe de l'OTC

### Quelle est mon offre touristique des Combrailles ?

#### Cadre de vie

- > Caractéristiques : Naturalité forte, faible densité de population, paysage de plateaux/bocages et gorges
- > Visage un peu désuet des villages, en rupture avec la nature
- > Dualité grand angle (Chaîne des Puys) et Soule plus confinée
- > Degrés de mise en tourisme : effet carte postale Chaîne des Puys mais incomplet, vieillissant parfois à l'abandon pour la Soule, faible valorisation des villages
- > Dynamique de travail : Viaduc des Fades (projet) + Château-neuf (investissement récent)

#### Hébergements :

- > Caractéristiques : parc diversifié, depuis 10 ans nouveaux concepts qualitatifs et innovants, services associés importants (restauration, animation, activités). L'OT ne trouve pas qu'il y ait beaucoup de services associés aux hébergements
- > Gamme variée en relation avec les différentes durées de séjour, milieu de gamme avec quelques hébergements de plus haut standing
- > Répartition : suit la Soule et proximité Chaîne des Puys
- > Degrés de mise en tourisme : offre à 2 vitesses, 2 types d'hébergements (émetteurs/récepteurs), réussite qui repose sur les services annexes et l'ambiance
- > Dynamique de travail : bons résultats pour structures qui soignent leur ambiance et services

#### Restauration

##### Caractéristiques :

- > Offre de type « traditionnelle » mais pas d'été sur le territoire (assez les Mchein 2022, La Poste à Pontgibaud + (Dus des Roches)

- > Offre emblématique à Lisseuil « Au Rendez-vous des Touristes » (cuisine du terroir et spécialités locales)
- > Difficulté pour les touristes de trouver une offre selon le jour de la semaine, l'heure ou la saison (ce qui a amené plusieurs hébergements à proposer un service de restauration)

##### Enjeux :

- > Réflexion sur l'information de l'offre existante afin de pouvoir donner aux hébergements des éléments de réponses selon le jour de la semaine, l'heure et la saison à leurs hôtes (groupe Facebook et pêche téléphonique aux infos)
- > Note : les acteurs présents à la réunion participative ont admis que Ermin est une distance raisonnable pour accéder à un service de restauration

#### Activités liées au patrimoine naturel :

- > Caractéristiques : bon travail sur structuration des itinéraires, bonne dynamique de la pêche, bon accès en général aux sites naturels (signalétiques, parking), bonne répartition, problématique d'entretien aux itinéraires PDIPR, difficultés de la valorisation des gorges
- > Reliefs doux mais marqués qui correspondent bien à notre public, segmentation des itinéraires déjà bien travaillée, cohérence plus communale que touristique, Soule doit davantage être accessible
- > Degrés de mise en tourisme : modèle économique quasiment inexistant ; peu de pratique encadrée (sauf nautique bien développé, un manque sur les Fades) depuis il existe plus d'offre : Targa chien de traîneau guidé, rando, rando organisées et accompagnées, vélo, Aquabises : améliorer le parcours d'achat (Open Experience ?)
- > Dynamique de travail : professionnalisation forte des acteurs filière nautique, pêche, Viaduc des Fades, Expert Nature, Open Experience

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

### Activités liées au patrimoine culturel :

- > Caractéristiques 2 incontournables aux portes (Vulcana et Lemptégyl), offre patrimoine culturel positionnée comme un complément, sites de visites s'inscrivent tous dans une dimension de médiation et d'interprétation forte (Vaygoux, Maison Archéologique des Combrales, projet Château Rocher), visite guidée « Trésor des Combrales » (fiche patrimoine et non pas visite guidée)
- > Offre à deux vitesses (modèle économique ne permet pas le viage de la médiation), offre pas toujours adaptée aux 18 ans, thématique Soule + clés de lecture variées (archéo, révolution, guerre de 100 ans...)
- > Degrés de mise en tourisme : problématique d'accessibilité liée à la mise en sécurité, nombreux sites privés, grosse problématique de la saisonnalité, en hiver quasiment tous les sites de visites sont fermés au public, difficulté à communiquer en hiver sous autre chose que les lieux naturels (création d'un guide hiver ?)
- > Dynamique de travail : Château Rocher (phase 1 du projet terminée)
- > Majorité de nos visiteurs utilisent trop des images de nature préservée qui ne mettent pas en valeur le patrimoine culturel. Ce qui induit une « fausse promesse » aux clients quand ils se rendent sur place. On assiste à une rupture trop importante avec les différentes villes et la nature soi-disant totalement préservée

### Agenda événementiel et animations :

- > Agenda et programmation événementielle locale importante
- + > Thématique musicale très forte : Bach, soirées de Chazeron Combras...
- > Evénements atypiques qui fonctionnent bien comme l'Infernale
- > Notoriété extra régionale des manifestations
- > Une proposition sur les sports de pleine nature peu étoffée (en évolution avec les trails)

### Enjeux

- > Politique événementielle n'a de sens, touristique parlant, que si elle permet d'attirer sur le territoire des flux économiques nouveaux (subvention, visiteurs, musées)
- > La fréquentation extra régionale des manifestations est un vecteur clé de développement. Accompagner les festivals existants à accroître leur attractivité et à renforcer les dynamiques économiques déjà existantes

### Accessibilité vers et sur le territoire :

- > Très bonne accessibilité routière pour atteindre les Combrales (A99/A71/RCEA)
- + > Une destination pour tous formats de séjours
- > 2h Lyon, 3h45 Paris, 3h Bordeaux, 20min Clermont
- > Destination de « retrouvailles »
- > Ferroviaire
- > Aérienne absente mais bus TER SNEF
- > Problème de transports sur le territoire et temps de parcours parfois dissuasif pour certains mal informés

### Enjeux et retour conférence participative :

- nécessité d'objectiver le temps de parcours pour les visiteurs
- réflexion sur le développement de services connexes dans les hébergements
- propositions de services itinérants
- signalétique à créer ou revoir (signalétique pour l'accessibilité au territoire, pour les hébergements et activités culturelles ou sportives)

### Artisanat et terroirs locaux :

- + > Plusieurs productions locales (huile, savons, fromages, chocolats, miel, tisanes...)
- > Offre qui n'est pas promue en tant que telle en « fièvre » mais plutôt individuellement ou par le biais de partenariats affinitaires (se rapprocher Maison artisan de Blot)
- > pas de production ADE
- > pas d'évocation spontanée liée au territoire
- > fermeture Maison de pays à Menat (a laissé un vide pour les producteurs et habitués)

### Enjeux :

- > thématique majeure pour les destinations rurales : enjeu de visibilité et de valorisation de l'offre existante.
- > enjeu de « storytelling » pour la destination
- > enjeu de lien affinitaire avec le visiteur
- > une accroche événementielle

- ➡ S'appuyer sur les marchés locaux et les marchés de terroir  
Développer l'espace boutique dans les bureaux de tourisme pour se rapprocher et créer une synergie entre les producteurs et artisans locaux

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

### Quelle est l'image touristique des Combrailles ?

La **logique de considération** de la destination ne s'effectue pas ou très rarement sur les Combrailles mais avant tout sur l'Auvergne et sur la Chaîne des Puys :

- > Très peu de touristes se réfèrent à la dénomination « Combrailles »
- > Les touristes ne savent pas situer les Combrailles, ni citer une ville ou un site phare
- > Les visiteurs qui se réfèrent aux Combrailles sont avant tout des locaux ou des proches habitants

La **logique de considération** s'établit en fonction et au regard de l'hébergement :

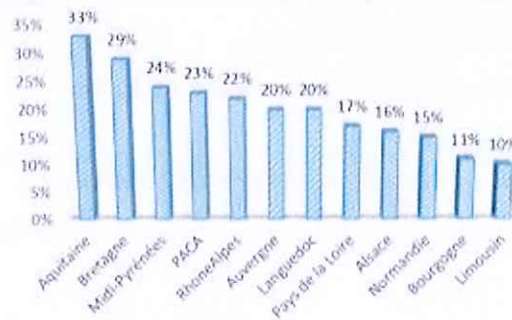
- > Certains hébergements sont émetteurs de tourisme pour les Combrailles, c'est notamment le cas pour les hébergements très qualifiés, thématiques ou atypiques.
- > L'univers de l'imaginaire touristiques autour de la destination Auvergne est plus fort et mieux ancré.

La **stratégie d'accroche et de séduction** ne doit pas lutter contre la référence naturelle à l'Auvergne afin de profiter de l'investissement et des outils de valorisation mis en œuvre (qui eux ont une véritable stratégie de marque) mais les Combrailles doivent en tirer profit en s'inscrivant dans cette dynamique tout en développant une posture plus identitaire.

- > **Cliantèles nationales** : ne pas chercher à faire monter en puissance au stade « la considération » la destination « Combrailles » car la bataille de l'image est trop concurrentielle mais plutôt de s'intégrer et de jouer pleine avec l'appartenance à l'Auvergne.
- > **Cliantèles régionales** : nécessité de venir qualifier et enrichir l'image de la destination par une stratégie de communication adaptée et plus identitaire dans un cadre auvergnat déjà appréhendé.

**Etude du CGET** (Commission Générale à l'Égalité des Territoires) sur l'attractivité de la campagne française :

20% des français sont attirés par l'Auvergne pour des vacances ou pour y repartir



**Veille sur les forums de voyage :**

- > Les Combrailles et ses lieux emblématiques sont très peu cités dans les forums de voyage sur Internet.
- > Dans les questions « que faut-il visiter en Auvergne ? » les Combrailles ne ressortent pas forcément, mais plutôt quelques sites incontournables des Combrailles.
- > Majorité de primo-visiteurs en Auvergne. Questionnement sur le G3 ou la I5 : I5 pour le côté nature préservée et le G3 pour les lacs et côté plus accessible.
- > Durée de séjour variable hors saisons et séjours longs en juillet-août
- > Beaucoup de questions sur que faire ? Que visiter absolument en Auvergne..
- > Recherche de séjours adaptés pour les enfants

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

### Vers un positionnement...

Le positionnement des Combrailles s'appuie la stratégie de marque « Auvergne Nouveau Monde » et la associe des marqueurs sur la famille et la pleine nature essentiellement :

- > Ressemblance des logos Auvergne Nouveau Monde et Destination Combrailles 100% Auvergne
- > Partage des valeurs de la marque Auvergne Nouveau Monde avec la destination Combrailles
- > Volcans / Rêve de nature / esprit de famille / l'eau / le sens de l'exigence
- > Les Combrailles moins reconnues dans ces aspects : saveurs de caractère / culture vivante

Un positionnement qui doit prendre en compte les tendances du tourisme actuel et du comportement :

- > Challenge sans le risque
- > Économie du partage
- > Cocooning et la rupture avec le quotidien
- > Qualité et filières courtes
- > Soigner l'image / magnaïre

Depuis l'étude de Traces TPI les régions ont fusionné. Le nouveau positionnement marketing pour Auvergne Rhône-Alpes Tourisme : « **Renaitre ici** » :

- > Déconnecter du quotidien pour renouer avec le temps
- > Découvrir de nouveaux horizons pour revivre des sensations
- > Déambuler parfois pour se retrouver, soi-même et retrouver les autres
- > Désaxer le regard pour se recentrer sur l'essentiel
- > Dénouer les sommets pour rebondir plus loin plus haut
- > Dériver sereinement pour réveiller l'envie
- > Dépister des trésors cachés pour repousser ses limites
- > Déclarer sa flamme pour raviver les sentiments
- > Définir de nouvelles voies pour recommencer le parcours



**Auvergne  
Rhône-Alpes  
Tourisme**

Un positionnement qui ne convient pas forcément pour les Combrailles car trop général.

Et le département du Puy-de-Dôme a conventionné avec celui du Cantal pour mener une politique touristique commune d'où découle une nouvelle stratégie touristique : **Auvergne Destination Volcans**

Nouveau logo, nouvelle échelle, nouvelle intégration des DT dans la démarche. Une étude marketing est en cours d'élaboration.

1<sup>er</sup> logo : 

2<sup>ème</sup> logo : 



3<sup>ème</sup> logo :

**Bilan identitaire des Combrailles par le cabinet d'études :**

« Pouvait nourrir en profondeur la dimension « sport-nature » qui est largement mis en avant aujourd'hui. La naturalité n'est pas exhaustive et peut en partie décevoir le visiteur qui s'attend dès lors à une empreinte naturelle totale. Les éléments identitaires des Combrailles :



## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

- > Les volcans - la Chaîne des Puys
- > La Sioule
- > La ruralité
- > Le médiéval
- > L'industrialisation
- > La révolution
- > L'innovation et la néoruralité

Les valeurs portées par les Combrailles regroupées autour de ces « grandes familles » :

Mitant  
Révolution  
Industriel  
Génie civil  
Naturalité  
Etat brut  
Vitalité-eau  
Sauvage

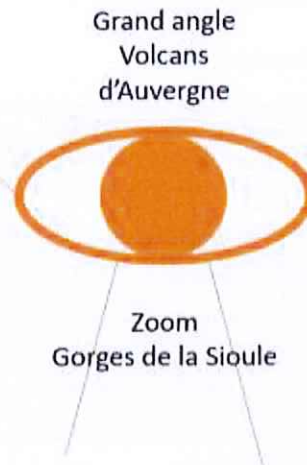
Siéne  
Panoramique  
Ouverture  
Grand angle  
Perspective  
Rural  
Bocage  
Doux

Discret  
Cocon  
Source-eau  
Légende  
Traditions  
Hors du temps  
Une expérience entre plongée et contre-plongée

### Une expérience entre plongée et contre-plongée

Inspiration  
Ouverture  
Visible  
Evident  
Spontané  
Ciel / Air  
Lumière  
Haut  
Se régénérer  
Surplombant

Expiration  
Fermeture  
Invisible  
Secret  
A accompagner  
Terre / Eau  
Ombre  
Bas  
Se ressourcer  
Blotti



Marketing et communication qui doit prendre en compte la coexistence de 2 ambiances très différentes avec une vision entre plongée et contre plongée entre Chaîne des Puys qui est un marqueur iconique car elle est visible et les gorges de la Sioule qui représentent un espace de visite plus fermé à découvrir presque accompagné (outils, mode de déplacement...). Le positionnement doit s'appuyer et jouer sur ces 2 dimensions.

A ce stade le positionnement doit ainsi présenter « un autre point de vue sur l'Auvergne » qui reste celui des grands espaces de liberté « par le haut » mais qui lui associe une dimension « par le bas » via l'eau et les gorges de la Sioule. Ces bases de travail permettent de :

- > Matérialiser la notion d'angles de vue
- > D'associer une promesse de modernité (l'Auvergne est souvent perçue comme une destination « vieillotte ») mais cela impose un travail de qualification
- > D'intégrer de nouveaux thèmes de travail (vision par le bas : l'eau) et pas forcément qu'une vocation « sportive »
- > « Faire changer de point de vue » : engagement

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

# Stratégie de développement touristique des Combrailles

## Par le SMAD des Combrailles

Adopté par le comité syndical du 29 septembre 2021

### POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

*Voir les volcans, vivre les Combrailles*

Ce pourquoi on vient dans les Combrailles pour la première fois (souvent sans le savoir) : Le patrimoine mondial (la Chaîne des Puys, Vulcania, le massif du Sancy), ce qu'on découvre quand on y est, qui donne envie d'y revenir : la nature (randonnée, activités de plein air, etc.), l'eau, les sites incontournables.

Une promesse de découverte qui s'ancre d'abord sur le « visible » mais qui se nourrit et se distingue ensuite par « l'invisible » :

- Le visible / grand angle : la chaîne des Puys et le massif du Sancy
- L'invisible / intime : les trésors des Combrailles

Déclinaison opérationnelle : 3 axes de travail

- **Le visible** : ce qui différencie avant le séjour, le lien avec la chaîne des Puys
  - **Action** : Créer un circuit des belvédères, mettre en valeur des routes, sentiers, points de vues sur la Chaîne des Puys (études, prescriptions, sensibilisation, troupes visuelles, entretien, etc.)
- **L'intime** : ce qui différencie lors du séjour, ce que les Combrailles ont à faire découvrir
  - **Action**
    - **L'EAU ET LES VALLÉES** : identification des points noirs, aide à la requalification, aménagement des accès, schéma de développement des plans d'eau.
    - **LES INCONTOURNABLES** (identification, soutien aux projets de développement et de mise en valeur, etc.) : Le vieduc des Fades et ses abords, le Gour de Tazenat, les étangs du Sud des Combrailles, Chancelade, le méandre de Queuille, les châteaux, les villages remarquables, les grands sites historiques, miniers, archéologiques, naturels.
    - **LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE** : gestion concertée des débits de la Soule, charte qualité, aide à l'accessibilité, gestion des seuils, entretien des berges, étude et développement de l'offre VTT, trail géocaching, développement des activités ludiques de pleine nature (recherche de prestataires), pêche, accompagnement de l'événementiel activité pleine nature.
    - **LES PRODUITS LOCAUX** : lien avec le Projet Alimentaire Territorial, marque territoriale, structuration des marchés locaux, lien avec les prestataires touristiques.
- **Le socle de base** : ce qui est nécessaire au minimum d'assurer
  - **Action**
    - **LA RURALITÉ** : préserver le caractère rural de nos paysages (lien avec les documents d'urbanisme).
    - **LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE** : état des lieux, harmonisation.
    - **LA RANDONNÉE PÉDESTRE** : état des lieux, gestion harmonisée, mise en place d'une équipe d'entretien, hiérarchisation, requalification des départs, des descriptifs (double-sens).
    - **ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS PRIMES** : aides financières ciblées (dont la restauration), observatoire du foncier disponible, constitution d'un portefeuille d'opportunités, recherche de porteurs de projets.

#### Gouvernance :

**SMAD** : porte et anime la stratégie de développement touristique, coordonne les acteurs, est susceptible d'être maître d'ouvrage d'actions à l'échelle de l'ensemble du territoire, lien avec le programme LEADER 2023-2027

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**Communautés de Communes** : co-décisionnaire de la stratégie de développement touristique, maître d'ouvrage d'actions

**Communes** : maître d'ouvrage d'actions locales

**OTC** : élabore la stratégie marketing sur la base de la stratégie de développement touristique et la déclinaison en outils de communication et de promotion, lieu de rencontre des élus et des professionnels du tourisme

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

## 2/ Le positionnement pour la destination Combrailles

### L'image du territoire

L'idée que la cible a de mon territoire, l'opinion qu'elle en a :

Auvergne / campagne / **nature préservée** / proximité Chaîne des Puys et PNRVA / peu dynamique / rustre / calme / **reconnexion avec la nature** / panoramas / connaît pas / trou paumé au mieu de la France / montagne / vert / paysages / excentrées / vie d'autrefois / dépassé / isolé reculé / triste / potentiel / pêche / nature sauvage / **coins secrets** / pas vraiment d'identité propre / territoire auvergnat / caractère réfutant / **quand j'y suis, c'est bien!**

Ce que je veux que ma cible pense de mon territoire :

**Original, retour aux sources** / centrale par rapport au 63 et la France / rythme paysan-campagnard auvergnat / plateaux / Sioule / accueillante / ressourçant / historique (industriel, préhistoire) / **nature préservée** (vert) / qualité de vie / Auvergne au fil de l'eau / Auvergne hors des sentiers battus / Auvergne secrète / **lieux secrets** / instants privilégiés en Combrailles / liberté / sécurité / bon-vivants

Les avantages concurrentiels des Combrailles

- > Sioule (Lac des Fades, barrages, ruisseaux, pêche, Viaduc des Fades)
- > Parmi les plus beaux panoramas sur les volcans
- > Territoire de pêche
- > Patrimoine industriel
- > Lien / rélier (Viaduc / Sioule / recréer du lien / retrouvailles / lien entre chaîne des puys et Sioule / traverser / entre eaux et volcans)
- > Bocage / paysage / décor de campagne/terroir
- > Liberté de création d'identité
- > Situation géographique : centrale et accessibilité par rapport à des bassins émetteurs (voiture)

Positionnement :

**Positionnement réaliste** : Multitudes d'activités/loisirs/animations/diversité des paysages

**Promesse** : Ressourcement / air pur / dépassement / **déconnexion** / environnement de qualité pour des vacances / calme / campagne auvergnate / **retour aux sources** / liens / Randonnées - pêche / plus secrète que ses voisins proches (chaîne des Puys, Sancy, Clermont/Riom)

**Bénéfices liés à la promesse** : **Déconnecté** / rechargement des batteries / pris le grand air / détendu / prise de couleurs / reparti avec le sourire / immergé dans **l'identité auvergnate** / **introspection** et prise de recul sur soi-même / moment suspendu dans le temps / impression d'être les premiers à découvrir le territoire

Un attachement à l'Auvergne certain, une dualité visible entre ouverture sur la Chaîne des Puys et « invisible » pour la Sioule, ses coins secrets, ses richesses cachées et méconnues).

Il reste difficile de trouver un élément de différenciation et des avantages concurrentiels marqués. Il est nécessaire de rafraîchir l'image des Combrailles par rapport aux tendances du tourisme actuel (slow tourisme, se recentrer, prendre le temps, etc.).

Le territoire ne doit pas manquer le wagon du tourisme durable, de la prise en compte de l'environnement et de l'empreinte laissée pendant les vacances car il s'y prête avec la nature préservée.

**Marque de territoire** : Destination Combrailles

## AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221202-DE  
 Reçu le 30/01/2023  
 Publié le 30/01/2023

Slogan: 100% Auvergne (ou l'Auvergne Secrète)

Message:

Au pied des Volcans d'Auvergne, les Combrailles vous offrent un retour aux sources en pleine nature, un moment de déconnexion dans de grands espaces et des découvertes inattendues : les secrets les mieux gardés d'Auvergne.

## La clientèle des Combrailles

3 types de clients se détachent parmi la clientèle accueillie dans les Combrailles :

Type de clientèle	Ses moments	Ses centres d'intérêts	Ses besoins de services	Ses valeurs	Contenus éditoriaux
Jeunes couples	Semaine	Animations - APN - randonnée - Sites de visites - produits locaux - patrimoine culturel et naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers balisés + supports</li> <li>• Location matériel</li> <li>• Doc sites de visites</li> <li>• Animations à jour</li> <li>• Producteurs locaux : liste achat pt de vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détente</li> <li>• Activités</li> <li>• Patrimones</li> <li>• Nature</li> <li>• Calme mais sans ennui</li> <li>• Rupture à la campagne</li> <li>• Déconnexion vie quotidienne</li> <li>• Vie locale</li> <li>• Découverte</li> <li>• Authentique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit budget</li> <li>• Romantique</li> <li>• Randonnée</li> </ul>
Familles avec enfants	Semaine ou plus	Balade/rando - sites de visites ou ferme - baignade - animations - volcanismes - produits locaux - patrimoine culturel et naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers balisés et adaptés + supports</li> <li>• Sites de visites doc</li> <li>• Plage préférence surveillée ou piscine</li> <li>• Animations adaptées à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances</li> <li>• Nature</li> <li>• Calme mais sans ennui</li> <li>• Rupture à la campagne</li> <li>• Déconnexion vie quotidienne</li> <li>• Famille</li> <li>• Détente</li> <li>• Activités</li> <li>• Patrimones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Famille</li> <li>• Tourisme durable</li> <li>• Slow tourisme</li> </ul>
Couples de passage	Court séjour	Rando/balades - itinéraires/circuits touristiques - sites et visites - produits locaux - patrimoine culturel et naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers balisés et adaptés + supports</li> <li>• Sites de visites doc</li> <li>• Producteurs locaux : liste achat pt de vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature</li> <li>• Vie locale</li> <li>• Patrimoine</li> <li>• Voir le plus possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Épicurien</li> <li>• Gourmand</li> <li>• Intellos patrimoine</li> </ul>



AR Prefecture

Annexe n°5 Listes des plans d'eau  
06A 2500015 20221214 0002020202  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

Nom	Commune	Communauté de Communes
Plan d'eau de Lapeyrouse	Lapeyrouse	Pays de Saint-Eloy
Plan d'eau de Saint-Eloy-les-Mines	Saint-Eloy-les-Mines	Pays de Saint-Eloy
Plan d'eau de Saint-Maigner	Saint-Maigner	Pays de Saint-Eloy
Plan d'eau de Servant	Servant	Pays de Saint-Eloy
Etang Philippe	Saint-Gervais-d'Auvergne	Pays de Saint-Eloy
Etang de Chancelade	Charensat	Pays de Saint-Eloy
Gour de Tazenat	Charbonnières les veilles	Combrailles Sioule et Morge
Extension du plan d'eau	Montcel	Combrailles Sioule et Morge
Retenue des Fades Besserve	Miremont / Les Ancizes-Comps	Combrailles Sioule et Morge / Chavanon Combrailles et Volcans
Etang de Farge	St-Germain-Près-Herment	Chavanon Combrailles et Volcans
Plan d'eau d'Anschald	Bromont-Lamothe	Chavanon Combrailles et Volcans
Plan d'eau de la Ramade	Giat	Chavanon Combrailles et Volcans
Béal des Roziers	Savennes	Chavanon Combrailles et Volcans
Etang Neuf	Le Montel-de-Gelat	Chavanon Combrailles et Volcans

AR Prefecture

**Annexe n°6 : Linéaire de berges**

063 335 7002

Reçu le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

